

1.4.3 CCTP combinant plusieurs classes d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Une classe d'assistance à la maîtrise d'ouvrage n'est pas un type de CCTP. Plusieurs modèles de prestations sont envisageables :

Une prestation faisant appel à une classe unique :

C'est le cas d'une prestation d'audit qui s'appuie sur les recommandations de la « classe » A "Pilotage, qualité et audit".

Une prestation combinant plusieurs classes d'assistance à la maîtrise d'ouvrage :

Un marché peut, par exemple, couvrir tout ou partie des prestations de pilotage, de qualité, de recettes et de conduite du changement. A titre d'illustration, la maîtrise d'ouvrage peut demander une assistance pour :

- a) le suivi de projet, qui correspond à la 2^{ème} tâche de l'activité pilotage en « classe » A (Pilotage, qualité et audit) ;
- b) la définition, la mise en œuvre, la maintenance et le suivi des dispositions qualité, c'est à dire toutes les tâches pouvant être confiées à une AMO pour l'activité qualité de la « classe » A (Pilotage, qualité et audit) ;
- c) la définition d'une application informatique en utilisant la « classe » B (Etudes) ;
- d) la préparation de la recette des composants, voire la vérification des composants, donc toutes les tâches pouvant être confiées à une AMO en « classe » C (Réalisation et recette) ;
- e) la formation des services utilisateurs décrite dans la « classe » E (Support) couvre une partie des tâches transverses et la dernière tâche de la « classe » D (Conduite du changement).

Dans ce cas, le rédacteur du CCTP s'appuiera sur les fiches des « classes » A, C et D pour rédiger et découper en conséquence, le chapitre relatif à la description des prestations. Il précisera les livrables et les opérations de vérification associés à chacune des classes.

Les autres chapitres du CCTP seront communs mais mentionneront les éventuelles particularités liées à la réalisation d'une prestation (comme les restrictions liées aux lieux d'exécution par exemple).

Remarque : un marché peut également associer des prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (combinant éventuellement plusieurs classes) et de maîtrise d'œuvre avec par exemple : des prestations d'études (classe B "Etudes"), de réalisation/qualification/mise en production des composants (maîtrise d'œuvre) et de formation (classe D "conduite du changement"). Les règles et préconisations qui s'appliquent alors à la rédaction du CCTP sont identiques à celles décrites précédemment.